



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 janvier 2024
(OR. en, it)

Dossier interinstitutionnel:
2023/0350(NLE)

5028/24
ADD 1

PECHE 2

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	RÈGLEMENT du Conseil établissant les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques applicables en mer Méditerranée et en mer Noire pour 2024 • Déclaration de l'Italie

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la délégation italienne concernant le projet de règlement visé en objet.

DÉCLARATION DE L'ITALIE à l'occasion du vote en séance plénière**Propositions de règlements – Principaux TAC & quotas et TAC & quotas en mer Méditerranée**

L'Italie, tout en prenant acte des efforts déployés par les différentes parties pour parvenir à une solution de compromis, fait part de sa déception et de ses regrets quant aux résultats des négociations relatives aux propositions de règlements sur les principaux TAC et quotas et sur les TAC et quotas en mer Méditerranée, aucune solution respectant pleinement les principes du règlement (UE) n° 1380/2013 n'ayant été trouvée.

L'analyse des données relatives à la pêche révèle des divergences importantes dans les décisions prises, en particulier pour le stock d'anguilles, ce qui dénote un manque de cohérence dans les choix politiques, en particulier en ce qui concerne la gestion des activités de pêche en Méditerranée occidentale.

Les facteurs socio-économiques n'ont pas été correctement pris en compte, mettant en péril les flottes de pêche en Méditerranée occidentale et compromettant la situation des communautés côtières en matière d'emploi.

En quête d'une approche flexible, l'Italie - comme d'autres - a proposé des mesures compensatoires progressives allant jusqu'à 7 %, dans le but d'équilibrer la durabilité environnementale et la durabilité socio-économique pour les communautés maritimes.

En raison des décisions prises et de l'absence de prise en compte équilibrée des différents aspects, l'Italie, continuant à promouvoir une approche plus équilibrée intégrant les aspects environnementaux, économiques et sociaux, déclare qu'elle votera contre les règlements proposés.